

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 7 mars 2023

Présidence : M. Pascal Lefevre

Présents : MM. Mickael Guillamot – Jacques Olivier – Pascal Rousset

Absents : Mme Sophie-Margaux Lagandré – Vanessa Mizzi – Léa Pheulpin - MM. Jean Brzozowki – Fabrice Garlaschi – Morad Gueddari – Régis Rubies

Le procès-verbal de la réunion du 14 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE FÉMININES U15

LUNEL GC 1/US LUNEL 1

Du 4 mars 2023

Est reportée au 8 mars 2023

(Accord des 2 clubs)

FESTIVAL FOOT U13F

Voici la liste des équipes qualifiées pour la finale du festival foot U13F Pitch. Cette finale aura lieu le dimanche 2 avril 2023. Nous communiquerons aux clubs les modalités de cette journée ainsi que le jour et heure d'une réunion de présentation en présentiel et distanciel.

**MHSC (U13), MHSC (U12), AS BEZIERS, ASPTT MONTPELLIER
FC SUSSARGUES, ESC MONTFERRIER, FC THONGUE LIBRON 1, FC SETE 34
GS ST AUNES, RCO AGDE, JACOU CLAPIERS FA, FC THONGUE LIBRON 2**

FEMININES U11

Vu le succès des rassemblements « découverte foot à 8 » pour les U11F, la section Féminine ajoute deux journées supplémentaires Foot à 8 pour les U11F :

Journée 12 : 20 mai 2023 passe à 8

La section rappelle que toutes les équipes U11F sont les bienvenues, même si les équipes ne totalisent pas 8 joueuses. Le but étant de faire découvrir le foot à 8 à nos jeunes licenciées.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

FC SETE 34 1

54128.1 - U15F (A) du 11/02/2023

Amende : 1€ : 1^{ère} infraction (défaut de composition d'équipe)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 14 mars 2023.

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jacques Olivier